



VAL D'EUROPE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT



Guide du tri
à Val d'Europe

2020

Le tri un geste naturel



VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION

Sommaire



- 3| Éditorial
- 4| La gestion des déchets à Val d'Europe
- 5| J'emménage à Val d'Europe
- 6| **L'ambassadeur de tri** : votre interlocuteur de proximité
- 7| À Val d'Europe, **tous les emballages se recyclent !**
- 9| **Les ordures ménagères**
- 11| **Le verre** est recyclable à 100% et à l'infini !
- 12| **Le compost** c'est facile, économique et écologique !
- 13| **Les déchets verts**
- 14| **La déchèterie de Val d'Europe**
- 16| Les encombrants
- 17| Les déchets spéciaux et déchets dangereux
- 18| **VAL de TROC**, le site collaboratif de vente et de don entre Valeuropéens !



Livret téléchargeable sur valdeuropeagglo.fr rubrique *services/gérer ses déchets*

Ce guide est édité par **Val d'Europe Agglomération** | Direction de la communication
Château de Chessy • BP40 • 77701 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 4
communication@vdeagglo.fr • valdeuropeagglo.fr

Photos : Val d'Europe Agglomération / yannpiriou.fr / Shutterstock

Conception graphique : Agence Megalyte | Impression : PeriGraphic | Novembre 2019 • 7 500 exemplaires

Éditorial



Nous consommons et nous jetons. Nous jetons trop, assurément... mais nous jetons. Alors il faut bien ramasser, traiter et si possible recycler ou valoriser nos déchets.

Cette mission est de la responsabilité de Val d'Europe Agglomération qui a la charge de l'organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour nos communes. À compter du 1^{er} janvier 2020 les poubelles de nos 10 communes sont donc ramassées par un même prestataire et nos déchets sont traités par un même organisme : le SMITOM, syndicat intercommunal qui regroupe près de 170 communes du Nord Seine-et-Marne.

Nous y sommes tellement habitués que nous n'y prenons plus garde quand nous sortons la poubelle, jetons nos bouteilles dans les bornes à verre, allons à la déchèterie... Pourtant, ce service est essentiel et en perpétuelle évolution pour sans cesse recycler plus et toujours valoriser mieux.

Vous faciliter la vie en vous facilitant le tri est également un défi permanent pour Val d'Europe Agglomération et le SMITOM. Ainsi grâce à un effort de développement de la filière de recyclage, les emballages en plastique peuvent, depuis le printemps 2019, rejoindre les autres emballages dans la poubelle de tri simplifiant grandement le geste de tri puisque désormais à Val d'Europe, tous les emballages se recyclent !

Ce guide est là pour vous accompagner dans ces petits gestes si importants, pour vous informer des différents services à votre disposition et pour répondre à vos questions. Une fiche détaillée des informations concernant plus particulièrement votre commune, et notamment le calendrier des jours de collecte, l'accompagne également et mérite de trouver une place de choix sur votre réfrigérateur.

Je profite enfin de ce support pour souhaiter de tout cœur la bienvenue à tous les nouveaux Valeuropéens et plus spécialement aux Esblygeois, Montéricultois et Saint-Germinois qui nous rejoignent.

Jean Paul Balcou

Président de Val d'Europe Agglomération

La gestion des déchets

À VAL D'EUROPE



Val d'Europe Agglomération organise la collecte et le traitement des déchets à Val d'Europe. Cette compétence est exercée en concertation avec les communes via des prestataires privés spécialisés. Val d'Europe Agglomération adhère au SMITOM Nord Seine-et-Marne, un syndicat intercommunal organisant le traitement des ordures ménagères à l'échelle de près de 170 communes.

Collectivité
compétente



VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION

Collecte en porte à porte ou en apport volontaire :
en borne à verre⁽¹⁾, en Point d'Apport Volontaire Enterré⁽²⁾ et en déchèterie⁽³⁾

VERRE^{(1) (2)}



TRI⁽²⁾



**ORDURES
MÉNAGÈRES⁽²⁾**



ENCOMBRANTS⁽³⁾



**DÉCHETS
VERTS⁽³⁾**



SMITOM Nord
Seine-et-Marne



TRI

**INCINÉRATION
VALORISATION**



COMPOST



NOUVEAUX PRODUITS



ÉLECTRICITÉ



**ENGRAIS
NATUREL**



J'emménage

À VAL D'EUROPE



Quelles sont les démarches à faire ?

À qui dois-je m'adresser pour obtenir un bac ?

Bac de tri ou bac à ordures ménagères ?

Première demande, renouvellement de bac ?

Sac ou bac de pré-collecte pour mes déchets verts ?

Votre interlocuteur est votre mairie.

La dotation d'un bac - ordures ménagères, tri ou déchets verts - passe obligatoirement par votre commune de résidence. Il vous sera alors demandé de compléter un formulaire et de joindre des pièces justificatives.

Par le biais de votre commune, votre demande sera ensuite adressée à Val d'Europe Agglomération qui déterminera la dotation adéquate.

Votre bac sera livré à votre domicile par une société prestataire de Val d'Europe Agglomération.

À noter

Les livraisons des bacs ont lieu les mardis et les vendredis entre 9h et 14h.
Présence souhaitable.
En cas d'absence prendre contact avec le prestataire via l'avis de passage.



Votre interlocuteur de proximité

L'AMBASSADEUR DE TRI



Un doute sur un emballage ?

Bac de tri ?

Bac à ordures ménagères ?

Que faire de mes encombrants et
de mes déchets verts ?

Rapprochez-vous
de l'**ambassadeur de tri du Val d'Europe**
au **01 60 43 66 40**
ou **ambassadeurdetri@vdeagglo.fr**

Grâce à une communication de proximité,
l'ambassadeur de tri de Val d'Europe est à votre
disposition pour faire du tri un geste simple !



BAC OU DÉCHETS NON COLLECTÉS

Si les déchets déposés ne sont pas conformes à la collecte, ils ne seront pas collectés.

Le ramassage d'un bac de tri contenant de nombreux déchets indésirables « pollue » l'ensemble de la collecte et augmente le coût de traitement.

Reportez-vous à ce guide pour être incollable en matière de tri des déchets ou bien contactez votre ambassadeur de tri !



À Val d'Europe, tous les emballages se recyclent !



UNE SIMPLIFICATION MAJEURE DU GESTE DU TRI POUR LES VALEUROPEÉENS !

Tous les Valeuropéens – habitants de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny le Hongre, Montry, Saint-Germain-sur-Morin, Villeneuve le Comte et Villeneuve Saint-Denis – peuvent déposer tous leurs emballages sans exception dans leur bac jaune ou bleu : emballages en métal, en papier et carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Attention, seuls les emballages en plastique sont concernés : il ne faut pas déposer dans le bac de tri les objets en plastique.

**Tous
les emballages
se recyclent
à Val d'Europe !**

Précédemment, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car les solutions de recyclages n'étaient pas optimales.

Les emballages en plastique étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé...

Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

EN PRATIQUE

- C'est un emballage ?
Déposez-le dans le bac de tri !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac (pas dans un sac).

UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?

trifacile@smitom-nord77.fr
ambassadeurdetri@vdeaggllo.fr

Les ordures

MÉNAGÈRES



**SI ÇA NE SE RECYCLE PAS ET
SI CE N'EST PAS DANGEREUX...**

C'EST DANS

LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES !



RESTES ALIMENTAIRES



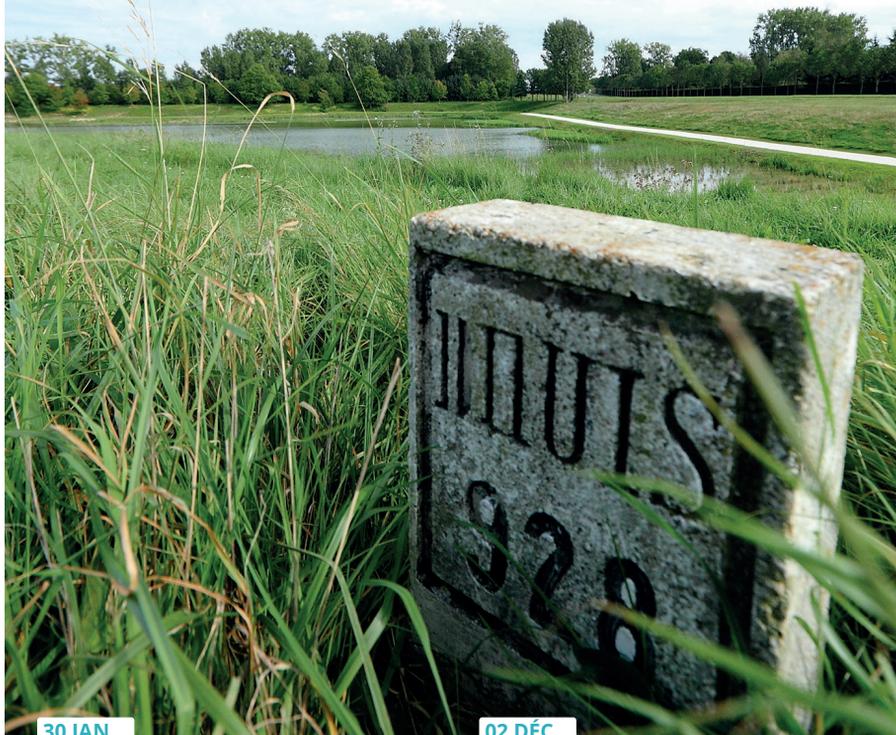
OBJETS



**MOUCHOIRS, PRODUITS
D'HYGIÈNE**



VAL D'EUROPE S'ENGAGE POUR UN SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE RÉINVENTÉ



**30 JAN.
2018**

Signature du contrat de production
d'eau potable entre
Val d'Europe Agglomération et **Sebrie**

**02 DÉC.
2015**

Acquisition de l'aqueduc de La Dhuis par
Val d'Europe Agglomération

131 KM

La Dhuis mesure 131 km au
départ de Pargny-la-Dhuis dans
l'Aisne jusqu'à Paris – réservoir
de Ménilmontant

22 000 M³/JOUR

La Dhuis a un débit moyen
de 22 000 m³/jour

SECOND EMPIRE

Construit sous le second
empire afin d'alimenter
Paris en eau potable



—
VAL D'EUROPE
S'ENGAGE POUR
L'ENVIRONNEMENT



LE VERRE EST RECYCLABLE À 100% ET À L'INFINI

PENSEZ AU TRI DU VERRE

Les bouteilles, les pots et les bocaux en verre sont à déposer dans les bornes à verre en apport volontaire.



Les déchets verts



**DANS MON SAC EN PAPIER OU DANS MON BAC* À DÉCHETS VERTS
JE DÉPOSE **UNIQUEMENT****



TONTES DE GAZON



FLEURS ET PLANTES FANÉES



FEUILLES MORTES



**BRANCHES COUPÉES
EN PETITS MORCEAUX**

**AU PIED DE MON SAC EN PAPIER OU DE MON BAC* À DÉCHETS VERTS
JE DÉPOSE **UNIQUEMENT****



BRANCHAGES EN FAGOTS FICELÉS
80 CM DE LONG ET 12 CM DE DIAMÈTRE MAX.

** Uniquement pour Magny le Hongre et Montry*

Seuls les déchets verts conformes et présentés dans les sacs en papier ou bacs spécifiques mis à disposition par la collectivité ainsi que les fagots liés seront collectés.

UNE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE

À Val d'Europe les déchets verts sont collectés en porte à porte selon un calendrier propre à chaque commune.



DISTRIBUTION DES SACS À DÉCHETS VERTS

Deux distributions de proximité sont mises en place dans chaque commune au printemps et à l'automne ; à l'exception de Magny le Hongre et Montry qui conservent une collecte en bac.

Chaque foyer peut ainsi récupérer 2 paquets de 20 sacs en mars et 1 paquet en septembre directement auprès de sa mairie.



La déchèterie

DE VAL D'EUROPE



LA DÉCHÈTERIE DE VAL D'EUROPE EST OUVERTE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS.

Pour y accéder, les particuliers doivent demander une carte d'accès sur www.smitom-nord77.fr



OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

Dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Du 1^{er} novembre au 28/29 février

Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 9h à 17h

Dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Ouverte les jours fériés de 9h à 12h, exceptés les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.



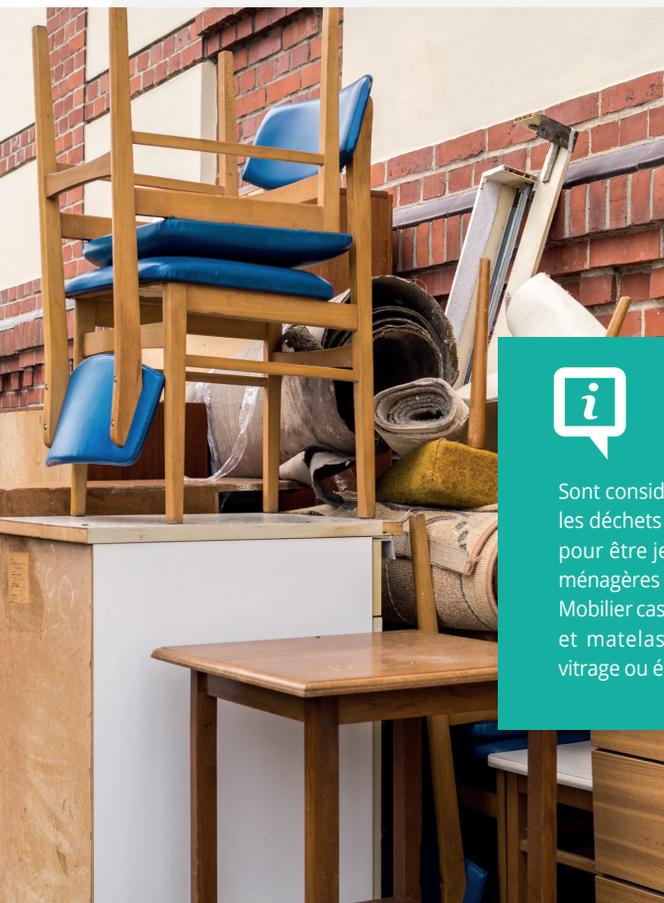
Renseignements complémentaires auprès
du SMITOM Nord Seine-et-Marne
au 01 60 44 40 03

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h et, le vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 16h30.

contact@smitom-nord77.fr



..... LES ENCOMBRANTS



Sont considérés comme encombrants les déchets courants trop volumineux pour être jetés dans le bac à ordures ménagères :
Mobilier cassé, bois, ferraille, sommiers et matelas, portes et châssis sans vitrage ou éclats de verre...

À noter

Si cela ne peut pas attendre, faites un apport volontaire en déchèterie, celle de Val d'Europe est à votre disposition 7j/7.

Débarrassez-vous malin en faisant don de vos objets et votre mobilier non utilisés et en bon état à **l'espace ressourcerie Horizon** présent en déchèterie de Val d'Europe ou bien connectez-vous sur **valdetroc.fr**.

•••• LES DÉCHETS SPÉCIAUX

Certains déchets requièrent un recyclage particulier ce qui implique de les déposer en déchèterie. Ces déchets seront ensuite valorisés et transformés en nouveaux produits.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)



LES HUILES ALIMENTAIRES

À déposer dans la borne Oliobox préalablement conditionnées dans une bouteille en plastique fermée.



LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

Déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement : produits de bricolage (peinture, lasure, solvants...), engrais...

LES VÊTEMENTS

Pensez-y : la déchèterie de Val d'Europe est équipée de bornes à textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie.

•••• LES DÉCHETS DANGEREUX



LES MÉDICAMENTS

Les pharmacies collectent gratuitement les médicaments non utilisés, avec ou sans leur emballage, périmés ou non et mis dans un sac. En savoir plus sur www.cyclamed.org

LES SERINGUES ET LES AIGUILLES - DASTRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux Perforants des Patients en Auto-Traitement (DASRI/PAT, souvent simplifié en DASTRI) doivent être mis dans des boîtes à aiguilles sécurisées, distribuées gratuitement par les pharmacies. Certaines pharmacies volontaires peuvent accepter de récupérer ces boîtes. En savoir plus sur www.dastri.fr



LES AMPOULES ET LES PILES

Ces déchets doivent être déposés dans des bacs prévus à cet effet ; l'accueil de nombreux commerçants met à votre disposition ces bacs.

Pour les piles, les batteries, adoptez le réflexe rechargeable !



VALTROC

UN SITE COLLABORATIF DE VENTE ET DE DON ENTRE VALEUROPIÉENS

Val d'Europe Agglomération poursuit son engagement en faveur du bien-vivre des Valeuropéens, du maintien d'un cadre de vie qualitatif et de la préservation des ressources.

Afin de lutter contre l'augmentation des encombrants tout en faisant appel à la participation des Valeuropéens, **Val d'Europe Agglomération ouvre un site gratuit de vente et de don : valdetroc.fr**

Chaque année en France, plus de 26 millions de tonnes de produits extra-ménagers finissent en poussière, alors que, tous ces produits, ou presque, peuvent avoir une deuxième vie ! Lutter contre le dépôt systématique en déchèterie ou l'amoncellement de déchets sur les trottoirs lors de la collecte des encombrants, c'est l'objectif du nouveau service web mis en place par Val d'Europe Agglomération.

 valdetroc.fr



VAL DE TROC : UN VIDE-GRENIER VIRTUEL, PERMANENT ET D'ULTRA-PROXIMITÉ

VAL de TROC est un site web collaboratif qui permet aux Valeuropéens de donner ou vendre des produits plutôt que de les jeter : ameublement, électroménager, bricolage...

Pour l'utilisateur, c'est une manière de se débarrasser malin et de trouver des bons plans près de chez soi, tout en faisant une bonne action pour réduire les déchets.

Entièrement gratuit, facile d'utilisation, et accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, le site web valdetroc.fr est ouvert à tous. Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Du côté des habitants, il apporte un moyen de désencombrer son garage tout en réalisant de « bonnes affaires » et de recréer du lien avec ses voisins.

Pour Val d'Europe Agglomération, c'est un atout non négligeable pour lutter contre la prolifération des déchets extra-ménagers et de poursuivre sa politique environnementale.



VAL D'EUROPE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT



COUPVRAY

ESBLY

MONTRY

CHESSY

SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

MAGNY LE HONGRE

SERRIS

BAILLY-ROMAINVILLIERS

VILLENEUVE-SAINT-DENIS

VILLENEUVE LE COMTE

